AR-Sous-Préfecture de Prades
066-296601487-20260126-2-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Sous-Préfet : 26-01-2026
Publication le : 26-01-2026

ASA DU CANAL D'ILLE
23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET
Tél. : 04 68 50 22 08
Courriel : asacanaldille@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 3-2026
REUNION DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt janvier à dix-huit heures, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndics de l'ASA du Canal d'Ille, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

La séance est présidée par José COLCHERO, Président de l'ASA, Robert GILI, Syndic, faisant office de secrétaire.

Présents : Messieurs Julien BOUSQUET, Patrice CALMON, José COLCHERO, Robert GILI, Thibaud MARGALET, Etienne MARGALL, Cédric SANCHEZ et Marc SIMON, syndics titulaires.

Objet : Base de répartition des dépenses

Le Président donne la parole à Agnes Xatard afin qu'elle présente le mémoire de présentation des bases de répartition des dépenses.

En effet, afin de faire la distinction entre les adhérents payant le minimum de perception pour des parcelles ayant accès au service et celles ne l'ayant pas, la répartition des redevances pourrait s'établir comme suit :

- Redevance traditionnelle de 1,75 € l'are h.t.
- Minimum de perception de 30 € h.t. pour les adhérents ayant accès au service
- Minimum de perception de 10 € h.t. pout les adhérents n'ayant pas accès au service

Après discussion, le syndicat décide à l'unanimité :

- Approuve la nouvelle base de répartition des dépenses

- Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

ASA DU CANAL D'ILLE 23 Avenue Pasteur - 66130 Ille sur Têt

Le Président de l'ASA,
José COLCHERO